

Saint-Gall, 8 octobre 2021

## Protocole de la 5e Assemblée générale

### de l'Association Stratégie Qualité de l'agriculture et de la filière alimentaire suisses

**Présidence:**

Girardin Olivier                      Président de l'Association Stratégie Qualité

**Présences :**

Arnold Stefan	Producteurs Suisse de Lait
Bachofner Jürg	Branchenverband Deutschschweizer Wein
Buchwalder Gabi	Migros
Hagenbuch Franz	Swiss Beef
Handschin Roger	FROMARTE
Kaufmann Nino	COOP
Müller Stefan	Suisseporcs
Nüssli Edith	Gallo Suisse
Perrin Pierre-Yves	Fédération suisse des producteurs de céréales
Rüegsegger Hansueli	fenaco
Schneider Urs	Union suisse des paysans / Agro-Marketing Suisse
Stalder Sara	Fondation pour la défense des consommateurs

**En ligne:**

Aschwanden Hans	FROMARTE
Marty Cassandra	Lidl Suisse
Scheuner Stephan	Swiss Granum
Sohm Christian	Swisscofel

**Protocole:**

Hofstetter Mirjam                      Union suisse des paysans

**Vendredi, 8 octobre 2021, 10h00, Pavillon d'information de l'OLMA, Rosenheimstr. 12, Saint-Gall**

---

**1. Message de bienvenue**

Le président Olivier Girardin souhaite la bienvenue aux douze personnes présentes à l'Assemblée et aux quatre personnes participant en ligne via Zoom.

**2. Désignation des scrutateurs**

Urs Schneider et Stefan Arnold sont proposés comme scrutateurs. Ils sont acceptés à l'unanimité. 17 organisations ayant le droit de vote participent à l'AG. La majorité absolue est de 9 voix.

**3. Protocole de la 4<sup>e</sup> AG du 18.09.2020**

Le procès-verbal a été envoyé aux membres après la dernière AG. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et des remerciements sont adressés à son auteur, Nicolas Wermeille.

**4. Elections et réélections**

Se présentent :

- Roger Handschin, FROMARTE (remplace Hans Aschwanden)
- Nino Kaufmann, COOP (remplace Ladina Schröter)
- Hansueli Rügsegger, fenaco (remplace Pius Eberhard)
- Christian Sohm, Swisscofel (remplace Marc Wermelinger)

**Discussion :**

La discussion n'est pas demandée.

**Décision :**

Les quatre nouveaux membres sont élus à l'unanimité.

Olivier Girardin remercie les membres sortants pour leur engagement et leur souhaite le meilleur pour l'avenir.

**5. Rapport annuel 2020/2021**

Le président Olivier Girardin dresse un aperçu de l'année en cours (voir présentation). L'accent a été mis sur la poursuite du développement de l'initiative Suisse-plus. La mise en œuvre s'est déroulée à travers quatre séances du groupe stratégique (composé de quatre représentants de l'ASQ et quatre d'AMS, avec Markus Zemp en tant que responsable) et de discussions avec onze organisations (Champignons-Suisses, Fruit-Union Suisse, GalloSuisse, Jardins Suisse, Producteurs Suisse de Lait, Proviande, Sucre Suisse, Swisspatat, Swissgranum, Swiss Wine Promotion et Union Maraîchère Suisse). Dans ce cadre, les filières concernées ont complété avec le soutien de l'ASQ la grille d'analyse élaborée par Agridea. Une évaluation de ces résultats a servi de base à l'atelier du 30 juin 2021 à Soleure. Les points clés de l'atelier se trouvent dans la présentation en annexe.

Le président souligne que le projet Suisse-plus n'est pas un label supplémentaire. L'objectif est de se distinguer des produits importés par une communication commune. En outre, le lien avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies est central. Les différents secteurs élaborent eux-mêmes leur stratégie à travers leur propre processus. Le rôle de l'ASQ est d'assurer la coordination globale entre les différents secteurs ainsi que le respect de la feuille de route. **Ce n'est que de cette manière que des valeurs communes pourront être développées et communiquées de manière adéquate.** Olivier Girardin présente différents exemples de valeur ajoutée au sein des branches (voir présentation). Différents centres d'intérêt ressortent selon l'organisation en question.

### Discussion

- Jürg Bachofner : Il est frappant de constater que la protection du climat ressort comme étant plus importante au niveau de la production végétale par rapport à la production animale. Le potentiel d'une production adaptée au climat est encore énorme. Si l'on prend l'exemple de la filière viticole, la séquestration du carbone dans le sol est quantifiée. Il a été relevé qu'environ 3,5 tonnes de CO<sub>2</sub> sont stockées par hectare et par an. La consommation des vigneron·nes en CO<sub>2</sub> est d'environ 4,5 tonnes par hectare. L'objectif est d'atteindre la neutralité climatique. Jürg Bachofner suggère que cette évolution doit être communiquée aux consommateurs.
- Urs Schneider ajoute que l'un des thèmes centraux de l'ASQ est de communiquer ces valeurs ajoutées. L'atelier de Soleure l'a également montré. Il est important que l'Association : a) favorise l'échange entre les différents secteurs de production et b) montre que de nombreuses choses sont déjà réalisées dans les branches (mais aussi au-delà). En résumé, on vise un renforcement de l'économie circulaire en Suisse.
- Stefan Arnold informe sur une étude de Swissmilk : 90 % des personnes interrogées sont d'avis que l'industrie et leur mobilité ont un impact négatif sur le climat. Il y a dix ans, seule une personne sur cinq déclarait que l'agriculture exerçait une influence sur le climat ; aujourd'hui, c'est une personne sur trois. Les organisations du secteur doivent être réactives face à ce changement de perception. Les différences entre les différentes filières sont parfois frappantes.
- Sara Stalder n'est pas surprise par ces chiffres. Cette nouvelle perception a été alimentée, entre autres, par les votations sur les initiatives agricoles et les discussions liées. L'agriculture doit faire ses devoirs.
- Franz Hagenbuch suggère que l'ASQ se base avant tout sur les données à disposition pour chacun des thèmes traités. Cela notamment car le point de vue des consommatrices/teurs ne se calcule pas toujours sur les faits réels.

### Décision

Le rapport annuel 2020/21 est validé à l'unanimité par les membres.

## 6. Comptes 2020 et rapports des réviseurs

### Produits:

Le compte de résultat 2020 présente un bénéfice de 13'723,60 francs (budget 2020 : bénéfice de 919,00 francs). Les produits s'élèvent à 75'059,90 CHF, dont un peu moins de la moitié est constituée par les cotisations des membres. Le revenu du projet "Suisse-plus" de 37'500.00 CHF découle d'un cofinancement d'AMS, de l'ASQ et de l'OFAG. La différence par rapport au budget s'explique par le fait que l'Association ne savait pas encore exactement quel rôle elle allait jouer dans la stratégie de valeur ajoutée et le projet Suisse-plus au moment de l'établissement du budget.

### Charges:

Le cas de figure pour les charges est similaire aux produits. Les chiffres étaient basés sur ceux de 2019 au moment de l'établissement du budget. La stratégie de valeur ajoutée faisait partie d'une phase précédente qui a été achevée entre-temps.

De plus amples informations sont disponibles dans le compte de résultat et le bilan 2020. Bien que le bénéfice se monte à 13'723,60 CHF, l'objectif n'est pas d'accumuler des fonds. Il existe désormais toutefois une certaine marge de manœuvre.

Le rapport des réviseurs est joint aux documents.

**Discussion:**

- Jürg Bachofner commente la différence élevée entre les produits de la stratégie de valeur ajoutée entre 2019 et 2020 et demande des explications. Olivier Girardin explique qu'au moment de l'établissement du budget, le rôle de l'Association n'était pas encore clair (voir aussi les explications sous « Produits »). Il est apparu clairement que le travail de base incombait aux branches. Celles-ci souhaitent d'ailleurs être elles-mêmes actives. Le rôle de l'ASQ consiste principalement à assurer une coordination globale. En outre, l'Association avait fait appel à des acteurs externes en 2019, Agridea et Kurt Schmid de FairFactory Sàrl, ce qui a entraîné des coûts importants.

**Décision:**

Le bouclage comptable ainsi que le rapport de révision 2020 sont adoptés à l'unanimité.

## **7. Programme d'activités 2022**

La poursuite de la mise en œuvre de Suisse-plus va constituer l'activité principale en 2022. Cela devra se faire en lien avec le plan de réduction de l'azote, du phosphore et des pesticides. L'ASQ devra veiller à informer ses membres sur l'avancement de la mise en œuvre de Suisse-plus.

L'ASQ maintiendra la veille dans le domaine des nouvelles techniques de sélection végétale (CRISPR/Cas) et prévoit d'organiser une voire deux séances d'information. Une réunion en petit groupe sous la direction de Gabi Buchwalder a également eu lieu pour traiter ce sujet. Bien que le moratoire sur le génie génétique ait été prolongé, cela ne signifie pas que l'agriculture peut se reposer sur ses lauriers. L'ASQ veut suivre de près les décisions de l'Union européenne. L'objectif est d'avoir une compréhension large du rôle que doit et peut jouer l'agriculture suisse.

Inputs complémentaires :

- Gabi Buchwalder : La charte de la stratégie de qualité stipule actuellement que l'agriculture suisse produit sans OGM. Au cours des quatre prochaines années, l'ASQ devra se positionner et préciser si cela reste le cas.
- Urs Schneider souligne que la force de l'Association réside dans le fait que toute la chaîne de valeur est impliquée. Il faut profiter de ces synergies. Pour des raisons pragmatiques, le côté « production » a toujours adopté la position selon laquelle les consommatrices et consommateurs n'étaient pas encore prêt(e)s à défendre les produits OGM. Cependant, les développements de ces dernières années amènent maintenant du mouvement dans la discussion.

Olivier Girardin ajoute que l'ASQ va de plus continuer à se pencher sur les questions de bien-être et de protection des animaux et mettre à jour l'étude de 2018.

**Discussion:**

Franz Hagenbuch: En ce qui concerne les thèmes du bien-être et de la protection des animaux, il est important pour lui d'identifier, d'évaluer et de communiquer les différents conflits d'intérêt.

**Décision:**

Le programme d'activités est adopté à l'unanimité.

## **8. Budget 2022**

Le budget 2022 présente un bénéfice de 50.00 CHF (2021 : 520.00 CHF).

**Produits:**

- Les produits provenant des cotisations des membres vont légèrement diminuer selon le budget, car des membres ont quitté l'Association. En contrepartie toutefois, certaines organisations sont également intéressées par une adhésion. La volonté de l'ASQ d'acquérir de nouveaux membres (voir également le point 10 "Nouveau membre") continuera d'être thématisée.
- Produits de la stratégie valeur ajoutée (2021) ou respectivement de Suisse-plus (2022) : le cofinancement de l'OFAG sera probablement maintenu ; les discussions correspondantes sont en cours.

**Charges:**

Des charges à hauteur de CHF 30'000.00 pour Suisse-plus semblent réalistes à l'heure actuelle.

**Discussion:**

Aucun point ne demande à être discuté.

**Décision:**

Le budget 2022 est adopté à l'unanimité.

**9. Modification statutaire : cotisations des membres sortants**

Certains membres ont démissionné de l'Association au cours de cette année. Dans les statuts actuels, au point 6 "Démission et exclusion", il n'est actuellement pas assez clair qu'en cas de démission, les cotisations sont dues pour l'année entière.

Proposition de modification par le comité : 6. Démission et exclusion

*La démission de l'association est possible en tout temps. Le courrier annonçant la démission doit être adressé au Président par lettre recommandée au moins quatre semaines avant l'Assemblée générale ordinaire. En cas de départ avant la fin de l'année, les cotisations dues doivent encore être payées en totalité. Un membre peut être exclu en tout temps de l'association sans indication de motifs. Le comité directeur prend la décision d'exclusion ; le membre peut porter cette dernière devant l'Assemblée générale.*

Pour Edith Nüssli, la formulation de la proposition est contradictoire. D'une part, on peut démissionner à tout moment, d'autre part, on doit déposer la lettre de démission quatre semaines avant l'assemblée générale. En outre, la nouvelle proposition parle d'une "résiliation avant la fin de l'année".

**Discussion:**

- Handschin Roger : Généralement dans les associations, les cotisations sont demandées au début de l'année.
- Olivier Girardin : La cotisation pour l'année en cours n'est déterminée que lors de l'Assemblée générale, elle ne peut donc pas être facturée à l'avance.
- Pierre-Yves Perrin demande s'il est possible de démissionner à tout moment de l'année avec un préavis de 3 mois.
- Sara Stalder propose de fixer les cotisations pour l'année à venir lors de l'Assemblée générale.

**L'Assemblée approuve la formulation suivante au point 6 "Démission et exclusion" des statuts :**

*La démission de l'Association est possible en tout temps. En cas de départ, les cotisations dues pour l'année entière doivent encore être payées. Un membre peut être exclu en tout temps de l'association sans indication de motifs. Le comité prend la décision d'exclusion ; le membre peut porter cette dernière devant l'Assemblée générale.*

**Décision:**

La modification statutaire est adoptée à l'unanimité.

**10. Nouveau membre**

ALDI Suisse souhaite devenir membre de l'Association et a envoyé une demande à cet effet.

**Discussion :**

Nino Kaufmann demande quand la demande a été soumise à l'ASQ. Urs Schneider explique que le sujet a été abordé pour la première fois dans le cadre d'une réunion avec l'USP. Par la suite, l'ASQ a reçu une demande de renseignements correspondante.

**Décision:**

ALDI Suisse est accepté comme nouveau membre de l'ASQ à l'unanimité.

**11. Demandes des membres**

Aucune demande officielle à répertorier sous ce point.

**12. Divers**

Aucune contribution sous ce point.

Fin de l'Assemblée générale à 11h05.

Saint-Gall, le 8 octobre 2021



Olivier Girardin  
Président



Mirjam Hofstetter  
Rédaction du protocole